

Objectif 2 Protéger l'image du parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans la coeur

Objectif 2 Protéger l'image du parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur

"L'image du parc est intimement liée à celle du territoire exceptionnel qui est protégé. A l'échelle nationale peu de territoires peuvent se prévaloir de l'image d'un « parc national ». Cette image est associée à des comportements exemplaires vis-à-vis des ressources naturelles tels que la sobriété, le recyclage, la réversibilité ou l'utilisation durable.[...]

Les activités autorisées en coeur de parc et qui s'y exercent s'inspirent de ces valeurs pour leur exploitation. Il est porté une attention particulière à :
- la production de déchets et leur tri préalable."

page 36

Référence ID de l'article : #2079

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-12 12:14